

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 19/09/2023

VOI.23.00.A02295

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE BERTHELOT, RUE LAVOISIER, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY et RUE
AUGUSTE JOUCHOUX

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise SNCTP
Considérant que des travaux de raccordement de panneaux photovoltaïques au réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/09/2023 au 06/10/2023
RUE BERTHELOT et RUE LAVOISIER

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 25/09/2023 et jusqu'au 06/10/2023, la circulation des véhicules est interdite à partir de 11h00 le 25/09 RUE BERTHELOT dans sa partie comprise entre RUE LAVOISIER et 20m après la RUE BERNARD PALLISSY dans ce sens. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : À compter du 25/09/2023 et jusqu'au 06/10/2023, les véhicules circulant, RUE LAVOISIER dans les deux sens de circulation ont l'interdiction de tourner sur la RUE BERTHELOT à partir de 11h00 le 25/09.

Article 3 : À compter du 25/09/2023 et jusqu'au 06/10/2023, une déviation est mise en place à partir de 11h00 le 25/09 pour tous les véhicules circulant depuis la RUE EDISON la RUE LAVOISIER et se dirigeant vers la RUE PALISSY . Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : BOULEVARD JOHN F. KENNEDY et RUE AUGUSTE JOUCHOUX.



Article 4 : À compter du 25/09/2023 et jusqu'au 06/10/2023, une déviation est mise en place à partir de 11h00 le 25/09 pour tous les véhicules circulant RUE LAVOISIER depuis le BOULEVARD JOHN F KENNEDY en direction de la RUE PALISSY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- carrefour à sens giratoire RUE LAVOISIER / RUE FRESNEL
- RUE LAVOISIER
- BOULEVARD JOHN F. KENNEDY
- RUE AUGUSTE JOUCHOUX

Article 5 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 6 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 7 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 18 SEP. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée